

DECRET N° 77/742 du 26 DECEMBRE 1977
portant nomination de Mr. MVOULA-NGOMA Antoine,
Administrateur Stagiaire des S.A.F. en qualité
de Directeur Administratif et Financier au
Secrétariat Général au Commerce.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE
PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Mili-
taire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance N°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret N°77/574 du 11/11/77 portant attributions et organisation
du Ministère du Commerce;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonc-
tionnaires;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5 No-
vembre 1977,

DECRETE :

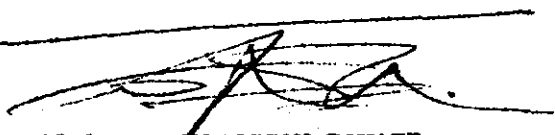
Article 1er. - Monsieur MVOULA-NGOMA Antoine, Administrateur Stagiaire des S.A.F. en instance d'intégration à la Fonction Publique est nommé Directeur Administratif et Financier au Secrétariat Général au Commerce;

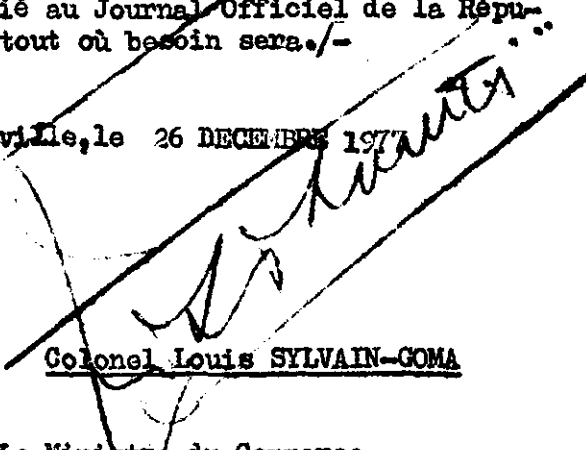
Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 26 DECEMBRE 1977

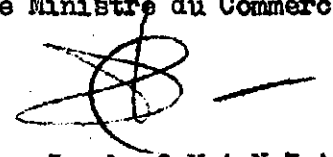
Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

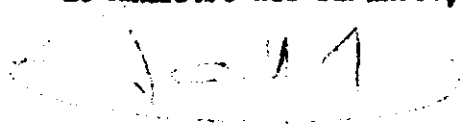

Alphonse MOUISOPOUATI.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Commerce,


Jacob OKANZA.

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.